

MAIRIE DE JUNAS

**ARRÊTÉ MUNICIPAL CRÉANT UN NUMÉRO DE VOIE
N°112-2025**

Le Maire de Junas,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°34-2020 portant réglementation des numérotations d'immeuble sur la commune de JUNAS,

Vu le permis de construire n°PC03013623N0010 accordé à Monsieur Jean-Marc BECU le 07 février 2024,

Considérant que le permis de construire consiste en la création d'un logement,

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le logement créé **chemin de Vallargues, sur les parcelles B 959 et B 960** est numéroté : **n° 46**.

Le Maire, les autorités de police ou de la gendarmerie sont chargés de l'application de cet arrêté.

Fait à Junas, le 22 octobre 2025

Le Maire,



Marie-José PELLET

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois à compter de sa notification.